



ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

21, rue Pasteur à GRUSON (59152)

(www.riverains-a27.asso.fr)

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 23 novembre 2021 à 18 h Ecole Pasteur 2 rue de Verdun à GRUSON.

Voici 2 ans que nous subissons les contraintes dues à la pandémie créée par le virus COVID 19. La situation sanitaire s'améliore et nous permet enfin d'organiser notre Assemblée Générale Statutaire dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Nous évoquerons les quelques contacts (peu nombreux) que nous avons eus avec nos différents interlocuteurs institutionnels depuis la dernière Assemblée Générale en 2019.

Grâce à l'action, en particulier de M. le Maire de CHERENG et de Mme la Députée de notre circonscription, suite à une réunion récente en mairie de CHERENG avec M. Le Préfet des Hauts de France, en présence de nos élus, la décision de limiter la vitesse sur l'A27 à 110 km/h pour les voitures et à 80 km/h pour les poids lourds a été prise par M. Le Préfet.

Réclamée depuis 2008 par l'association pour les poids lourds, source principale des nuisances, particulièrement en fin de nuit, elle est enfin effective depuis peu ; la presse en a longuement fait état dans la Voix du Nord.

Nous prévoyons de détailler la situation et les perspectives d'amélioration évoquées très succinctement dans la presse par les Pouvoirs Publics pour diminuer l'impact de l'éventuel transfert obligatoire du trafic poids lourds venant de Belgique de l'A22 vers l'A27, réclamé par la MEL, qui concerne environ 2500 camions de plus par jour sur l'A27.

Nous présenterons nos conclusions tirées de l'examen des documents disponibles (peu nombreux) de l'Etat et de la MEL concernant l'évolution des nuisances sonores et atmosphériques pour les riverains de l'A27. Les objectifs promis par l'Etat à horizon 2030 et approuvés par la MEL sont loin d'être assurés à ce jour, même sans compter l'aggravation importante due au prochain transfert des poids lourds venant de Belgique. Sans oublier la nécessité de s'assurer du respect par les usagers, surtout les poids lourds particulièrement bruyants, du respect des limitations de vitesse.

Beaucoup de questions restent toujours sans réponse et l'Association est toujours tenue à l'écart du dossier technique sans aucune information, encore moins de concertation contrairement aux engagements d'origine (décision de M.le Préfet en 2006), La MEL se décharge du problème sur l'Etat, bien qu'étant son partenaire opérationnel dans la surveillance du bruit et de la pollution (Observatoire du bruit et PPBE réalisés par les services techniques de la MEL pour le compte de l'Etat).

Nous en débattons en séance pour y répondre officiellement.

L'ordre du jour de l'AG est le suivant :

- Bilan moral par le président
- Bilan financier
- Renouvellement des membres du CA (appel à candidatures).
- Résolutions.
- Budget prévisionnel

IMPORTANT COVID-19 : Pour respecter les consignes sanitaires en cette période de pandémie, passe sanitaire, masques et gestes barrières seront indispensables pour assister à l'AG. En cas d'impossibilité merci de faire parvenir un pouvoir à un adhérent présent (ou a défaut au Président) avec consignes de vote et réserves éventuelles pour participer aux décisions.

BULLETIN d'ADHESION 2022

à renvoyer à l'Association "Les Riverains de l'A27" à l'une des adresses suivantes :

- Gruson, Danièle Foucher, 21 rue Pasteur
- Chéreng, Jean-François Desreumaux, 5 rue des Tilleuls

Cotisation 2022 : 10€ minimum

Uniquement sur demande, vous recevrez une attestation de versement pour bénéficier d'une réduction d'impôt en 2022 sur vos revenus de 2021 de 66% du montant de votre cotisation

NOM Prénom : _____

ADRESSE : _____

Souhaitez-vous une attestation de versement de votre cotisation ? OUI NON

POUVOIR

Je soussignédemeurant -----

Membre de l'association "les Riverains de l'A27" donne pouvoir à -----

Aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire du 23 novembre 2021, de prendre toutes les décisions nécessaires et de participer en mon nom à tous les scrutins prévus à l'ordre du jour qui m'a été communiqué.

Date Signature, précédée de la mention "bon pour pouvoir"